



Bulletin d'inscription 2017 des salariés relevant du droit PUBLIC

INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFICE DE TOURISME

Office de tourisme de : N° SIRET :

Statut juridique : Classement :

INFORMATIONS CONCERNANT LA COLLECTIVITÉ

Nom :

Adresse :

Tél. : N° SIRET :

INFORMATIONS CONCERNANT LE STAGIAIRE

NOM Prénom Fonction

Age :

ADRESSE PERSONNELLE (obligatoire pour les agents de droit public)

Catégorie A - B - C Grade de l'agent Cliquez ici pour taper du texte.

Depuis le Statut Titulaire - Stagiaire Contractuel CDI CDD

Autre (précisez) : Date 1^{er} emploi territorial :

INFORMATIONS CONCERNANT LA FORMATION

Intitulé : Date(s) :

Type de formation :

Action d'adaptation au poste de travail ; Action liée à l'évolution des emplois et au maintien dans l'emploi ;

Action liée au développement des compétences (Vu les dispositions de la Loi du 19 Janvier 2007 relative à la fonction publique territoriale et à l'organisation de la formation tout au long de la vie)

Mails de(s) destinataire(s) de la convocation et de toute information relative au stage :

Mail du stagiaire : et/ou Responsable :

L'inscription sera enregistrée **UNIQUEMENT** à réception de ce bulletin complété **au plus tard 4 semaines** avant le début du stage

1 - Renvoyez votre bulletin d'inscription par mail : le bulletin scanné avec **signature et cachet de l'employeur** (signature électronique acceptée) à contact@frotsi-paca.fr ou à jmancini@frotsi-paca.fr (pour l'E-tourisme)

2 - La FROTSI vous informera par mail de la suite donnée à votre demande de stage

NB : Le CNFPT n'ayant pas été en mesure de renouveler la convention que nous avons avec eux, le CA de la FROTSI PACA du 6/12/2013 a fixé la participation aux frais pédagogiques de formation pour les agents de droit public à 120€ / jour / stagiaire.

L'INSCRIPTION SERA PRISE EN COMPTE UNIQUEMENT SI ACCOMPAGNÉE DU BON D'ENGAGEMENT ou DU BON DE COMMANDE DE LA COLLECTIVITE.
Les frais de déplacement et autres restent à la charge de l'employeur.

ATTENTION : Les organismes annulant leur participation à une formation à partir de J-30 (calendaires) se verront facturer l'intégralité des coûts de formation soit 120€ par jour et par stagiaire.

Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande. Elles sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de notre service clientèle.

Si vous souhaitez recevoir des propositions commerciales de nos partenaires par voie électronique, merci de cocher la case ci-contre

CANDIDAT

Fait à

Le

Signature

L'EMPLOYEUR

Fait à

Le

Signature

Cachet

Conditions générales de gestion – Action du Plan Régional de Formation

L'Organisme Local de Tourisme s'engage :

- A adresser le Bulletin d'inscription accompagné du bon de commande
- A être à jour de ses obligations légales et conventionnelles de formation
- A consulter, le cas échéant, les instances représentatives du personnel
- A respecter l'ensemble des dispositions légales relatives au droit du travail et notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de formation

Dans le cas où les heures de formation se déroulent en tout ou partie hors temps de travail (actions catégorie 2 « développement des compétences » - formation à distance y compris) :

- A avoir au préalable recueilli l'accord écrit du ou des salariés,
- A ne pas dépasser 80 H de formation hors temps de travail, par année et par salarié,
- A verser au(x) salarié(s) une allocation de formation, correspondant à 50 % du salaire horaire net de référence (pour les heures de formation réalisées hors temps de travail).

Règlement intérieur (art.L6352-3 du code du travail et R6352-1)

Les stages s'effectuant dans les locaux de l'OMT Aix en Provence ou dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Les R.I. sont disponibles : lien <http://www.aixenprovencetourism.com/intranet/fonct.php> pour les formations se déroulant sur Aix et envoyé aux stagiaires avec l'e-mail des informations pratiques pour celles se déroulant à La Baume les Aix.

L'organisme adhérent autorise la FROTSI à régler en son nom et pour son compte le coût de la formation objet de ce bulletin d'inscription, directement au prestataire de formation après réalisation de la prestation, et s'engage à régler la totalité de la somme facturée à l'issue de la formation correspondant au montant du bon de commande émis lors de l'inscription.